



## **Comité des statistiques publiques - Nomination.**

Par arrêté ministériel du 4 juillet 2017, Monsieur John HAAS, Directeur adjoint du STATEC, a été nommé membre suppléant du Comité des statistiques publiques en remplacement de Monsieur Nico WEYDERT, dont il achèvera le mandat.





## **Comité des statistiques publiques - Nomination.**

Par arrêté ministériel du 4 juillet 2017, Monsieur Marc PAULY, Employé A1 auprès du STATEC, a été désigné secrétaire du Comité des statistiques publiques, en remplacement de Monsieur Thomas SCHEIFER.





## **Caisse pour l'avenir des enfants - Examens.**

Il est porté à la connaissance des intéressés que la Caisse pour l'avenir des enfants organisera au cours du mois de janvier 2018 les examens suivants:

- a) Examen de carrière dans les catégories d'indemnités B, C, et D, groupes d'indemnités : D1, D2, C1 et B1, sous-groupe administratif;
- b) Examen de promotion dans les catégories de traitement B et C, groupes de traitement: B1 et C1, sous-groupe administratif.





## Indice des prix à la consommation du mois de juin 2017.

L'indice des prix à la consommation, établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999, est de **845.36** pour le mois de juin 2017 par rapport à la base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit pour le mois de juin 2017 à **841.57**.

Luxembourg, le 5 juillet 2017.

*Institut national de la statistique  
et des études économiques*





**Administration judiciaire - Avancement.**

Par arrêté grand-ducal du 22 juin 2017, Madame Yolande MAHNE, inspecteur à l'administration judiciaire, avance au grade 13.





**Administration judiciaire - Avancement.**

Par arrêté grand-ducal du 22 juin 2017, Monsieur Guy EILENBECKER, inspecteur à l'administration judiciaire, avance au grade 13.



**Arrêté ministériel du 7 juillet 2017 portant nomination des membres de la commission d'examen chargée en 2017 de l'organisation des épreuves et de l'attestation de la compétence de communication en langue luxembourgeoise parlée en vue de l'admission à la naturalisation.**

*Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,*

Vu la loi du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise et notamment son article 28;

Vu la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues;

Vu le règlement grand-ducal du 30 juin 2017 relatif à l'examen d'évaluation de la langue luxembourgeoise organisé dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Sont nommés membres de la commission d'examen chargée de l'organisation en 2017 des épreuves en vue de l'admission à la naturalisation:

Mme Karin Pundel, directrice de l'Institut national des langues

M. Nicolas Als, chargé de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Pia Baatz, chargée de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

M. Joseph Baden, formateur d'adultes à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Pascale Becker, professeur à l'Institut national de langues Luxembourg

M. Fischbach Henri, chargé de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Muriel Funck, chargée de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Angèle Gaasch, chargée de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

M. Jean-Paul Junck, professeur à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Juliette Hoffmann, chargée de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Jennifer Kaell, chargée de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

M. Norbert Karrenbauer, professeur à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Béatrice Kayser, chargée de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Christiane Klein, professeur à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Kohl Fabienne, formateur d'adultes à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Hermine Koster, professeur à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Danielle Leyder, chargée de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

M. Alberto Machado, chargé de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Myriam Mersch, chargée de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Marie-Jeanne Molitor, chargée de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

Mme Bettina Oster, chargée de cours à l'Institut national de langues Luxembourg

M. Jean-Marc Putz, professeur à l'Institut national de langues Luxembourg  
Mme Ines Quaring, chargée de cours à l'Institut national de langues Luxembourg  
Mme Jeannine Schmitz, chargée de cours à l'Institut national de langues Luxembourg  
M. Claude Schiltz, chargé de cours à l'Institut national de langues Luxembourg  
M. Luc Schmitz, chargé de cours à l'Institut national de langues Luxembourg  
Mme Nadine Schumacher, professeur à l'Institut national de langues  
Mme Yasmine Steyer, formateur d'adultes à l'Institut national de langues Luxembourg

**Art. 2.**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg et entrera en vigueur le jour de sa publication.

Luxembourg, le 7 juillet 2017.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse,*  
**Claude Meisch**







**Arrêté ministériel du 7 juillet 2017 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de la Commission d'examen d'évaluation de la langue luxembourgeoise organisé dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise.**

*Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,*

Vu la loi du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise et notamment son article 28;

Vu la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues;

Vu le règlement grand-ducal du 30 juin 2017 relatif à l'examen d'évaluation de la langue luxembourgeoise organisé dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise;

Après délibération du Gouvernement en conseil;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Monsieur Marc BARTHELEMY, professeur-attaché au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, est nommé commissaire du Gouvernement auprès de la Commission d'examen d'évaluation de la langue luxembourgeoise organisé dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise.

**Art. 2.**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg et entrera en vigueur le jour de sa publication. Ampliation en sera transmise à l'intéressé pour lui servir de titre, à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre des Finances pour information.

Luxembourg, le 7 juillet 2017.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse,*  
**Claude Meisch**

